

Le gouvernement peine à concrétiser son « choc de simplification »

Manuel Valls a validé mercredi 90 nouvelles mesures pour faciliter la vie des entreprises.

Nous sommes sur un chemin qui est long et nous traçons notre sillon

FRANÇOISE HOLDER, COPRÉSIDENTE DU CONSEIL DE LA SIMPLIFICATION

MARIE VISOT @MarieVisot

POLITIQUE ÉCONOMIQUE. La simplification comme arme de productivité. C'était une des grandes ambitions de François Hollande. À côté du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et du pacte de responsabilité, « le choc de simplification » devait être le second pilier d'une politique économique en faveur de l'offre. Son objectif ? Rendre plus fluides les démarches administratives pour les entreprises. Ce sont donc 90 dispositifs supplémentaires que le premier ministre a présentés mercredi à Matignon, dans le cadre d'un troisième train de mesures de simplification. « Plus de simplicité, c'est redonner du temps pour gagner de nouveaux marchés, convaincre de nouveaux clients », a défendu Manuel Valls. « Chaque minute gagnée est une minute de plus consacrée au dévelop-

pement de l'activité des TPE », acquiesce le Syndicat des indépendants. L'OCDE chiffre à 60 milliards d'euros, soit 3 points de PIB, le coût des charges administratives supportées par les entreprises.

Depuis la création du Conseil de simplification pour les entreprises, en janvier 2014, plus de 325 mesures ont été décidées. Mais la France n'est pas facile à bouger ! Comme un paquebot lancé à pleine vitesse que l'on voudrait faire ralentir... « Bien sûr qu'on aimerait que ça aille plus vite, mais nous sommes sur un chemin qui est long et nous traçons notre sillon », relève Françoise Holder, coprésidente du Conseil de la simplification. Aujourd'hui, une petite moitié des mesures annoncées depuis deux ans en sont toujours au stade de bonne intention : la secrétaire d'État à la Simplification, Clotilde Valter, espère que 70 % seront adoptées à la fin du premier semestre. Il subsiste en

outre un problème de méconnaissance des mesures. « C'est vrai qu'il y a un travail de communication à faire en direction des entreprises », admet le coprésident du Conseil, le député PS Laurent Grandguillaume.

Quoi qu'il en soit, « nous continuons et cela va payer », les entreprises vont réaliser que les procédures sont plus rapides, plus faciles qu'avant », insiste-t-on dans les rangs du gouvernement. Et puis, la France ne veut pas se faire distancer : « L'Allemagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas se sont déjà engagés dans une politique de simplification », explique Malignon.

Simulateur pour les PME

L'exécutif défend « l'utilité » de chacune des nouvelles mesures de simplification. La plus emblématique est la mise en œuvre d'un simulateur du coût et des aides à l'embauche pour les PME : disponible sur le site Internet de la Moder-

nisation de l'État (modernisation.gouv.fr/cout embauche), il permettra aux patrons de PME de s'y retrouver ! « Certaines aides ou allègements sont méconnus ou sous-estimés et, en tout état de cause, la complexité de la réglementation fiscale et sociale rend quasiment impossible une estimation par ses propres moyens », souligne le Conseil de la simplification.

Le reste est plus disparate : cela va de la suppression de l'autorisation de l'inspection du travail pour une PME qui souhaite mettre à disposition de ses salariés un espace de repos, en passant par la simplification des modalités de convocation aux assemblées générales. Ou encore l'extension à cinq ans de la durée de validité de la carte professionnelle d'agent immobilier (aujourd'hui de trois ans).

La prochaine batterie de mesures portera, elle, sur les simplifications dans le champ de l'emploi. ■

80 NOUVELLES MESURES POUR LES PARTICULIERS

- **Je rentre en France après avoir résidé à l'étranger**
Mise en place d'un service d'aide en ligne interactif et personnalisé pour visualiser l'ensemble des démarches à accomplir
- **Je cherche un emploi**
Développement d'un simulateur pour trouver la bonne formation et ses financements
- **Je conduis un véhicule**
Consultation en ligne des points retirés ou restitués sur le permis de conduire
- **J'organise une rentrée scolaire**
Expérimentation d'un échange plus fluide de données entre les mairies et les écoles pour les inscriptions, la cantine...
- **Je vis ma citoyenneté**
Consultation en ligne des professions de foi des candidats aux élections
- **J'établis mes papiers**
Possibilité de payer en ligne toutes les démarches administratives, comme la demande d'un passeport
- **Je paie mes impôts**
Possibilité d'éditer un « avis de situation fiscale », opposable aux tiers, après avoir fait sa déclaration de revenus en ligne
- **Je pars à la retraite**
Envoi, par voie dématérialisée, de tous les documents nécessaires pour établir son dossier de demande de retraite
- **Je perds un proche**
Dématérialisation du certificat de décès pour transmission à la mairie et aux opérateurs funéraires

Manuel Valls a présenté, mardi, un ensemble de mesures supplémentaires visant à atteindre « deux milliards d'euros d'économies en trois ans ». SAMSON/ATP



Jacques Chanut : « Il faudra des années... Mais ce qui compte, c'est d'avancer »

Jacques Chanut dirige la société de gros œuvre Chanut Entreprise à Bourgoin-Jallieu, depuis 1996, et Rainier Construction & Associés à Voiron, depuis 2012. Il est président de la Fédération française du bâtiment.

LE FIGARO. - Nombre des mesures de simplification annoncées depuis deux ans concernant le bâtiment. Comment les jugez-vous ?

Jacques CHANUT. - Ce qui est déjà important, c'est l'état d'esprit constructif qui est en train de se créer autour de ce sujet primordial qu'est la simplification. Tout n'est pas devenu complexe en quelques semaines, tout ne deviendra pas simple en quelques semaines ! Nous savons très bien qu'il faudra des années. Mais ce qui compte, c'est d'avancer, c'est d'escalier par cage d'escalier... Pas plus que nous n'avons eu un grand soir fiscal, nous ne nous attendions à avoir « un grand soir de la simplification » !

Mais certaines mesures ont quand même simplifié la vie de l'entrepreneur du bâtiment que vous êtes ?

Oui, bien sûr. L'encadrement des recours, par exemple, est quelque chose d'essentiel pour les PME du secteur. Cela faisait longtemps que nous demandions que les recours abusifs soient davantage contrôlés. Je peux vous citer également l'allègement des normes en termes d'accessibilité. Par exemple, désormais, seule la chambre du rez-de-chaussée d'une maison doit être équipée en mobilité, et non plus toutes les chambres. Évidemment, le handicap est un sujet complexe et les décisions qui sont prises partent d'un bon sentiment. Mais on en était arrivé à bloquer le marché avec les normes d'accessibilité.

La levée progressive des freins vous redonne donc de la compétitivité... Ce serait vrai si on ne nous imposait pas de la complexité par ailleurs ! Le compte pénibilité est un to-

tem politique qu'on ne sait pas gérer...

Mardi, le gouvernement a par exemple proposé d'autoriser les promoteurs à livrer des logements sans évier si l'acquéreur est d'accord...

Là, on est vraiment au stade de l'anecdote.

Sur quels points faudrait-il aller plus loin dans la simplification ? Sur le permis de construire, il y a encore des blocages à lever. Quand un permis nous revient au bout de quatre mois parce qu'il manque une pièce et qu'il faut recommencer toute la procédure, c'est non seulement rageant mais une importante perte de temps. Il y a également un sujet sur l'apprentissage : pourquoi avoir des règles sociales totalement différentes pour les apprentis ? Certaines contraintes nous font hésiter à en prendre.

Tout ça, c'est une question de gain de temps et de compétitivité. Mais il s'agit aussi de rendre les prix de l'immobilier plus accessibles. Nous évaluons à 15 % la hausse de prix résultant des normes depuis dix ans.

PROPOS RECUEILLIS PAR M. VET



Jacques Chanut dirige la société de gros œuvre Chanut Entreprise et Rainier Construction & Associés, toutes deux en Isère.

MARUARA/LE FIGARO

Quand l'État fait un pas en avant et deux pas en arrière



DÉCRYPTAGE
Marie Visot
mvisot@lefigaro.fr

Ce sont des centaines de mesures de simplification qui ont été décidées depuis deux ans. Dématérialiser l'envoi de demande d'homologation des ruptures conventionnelles, simplifier le permis de construire, les procédures de médecine du travail, mettre en place le dédouanement centralisé national pour les entreprises exportatrices, offrir un simulateur du coût et des aides à l'embauche dans les PME... Imposible de toutes les citer !

Mais pourquoi, dès lors, les entreprises réclament-elles incessamment qu'on leur simplifie la vie, qu'on leur donne de l'oxygène ? Plusieurs réponses à cette question. D'abord, les efforts fournis par le gouvernement sont anéantis par quelques mesures. Il est difficile de donner le sentiment aux dirigeants qu'on est en train de leur faciliter l'existence quand s'entrechoquent des dispositifs contradictoires.

Que s'est-il passé depuis le début du quinquennat ? D'un côté, le gouvernement de Manuel Valls a baissé le coût du travail pour les entreprises avec le crédit d'impôt compétitivité, auquel est venu s'ajouter le pacte de responsabilité qui prévoit une baisse de charges ; il a également taillé dans les nor-

mes, la paperasserie et des formalités accablantes. Les mesures de simplification sont indéniablement de nature à faire gagner du temps, de l'argent et à redonner confiance... Mais, parallèlement, pris d'une sorte de schizophrénie, il a été à la manœuvre dans la promulgation de quelques nouvelles règles qui compliquent mille fois plus le quotidien des chefs d'entreprise : la mise en œuvre du compte pénibilité - un système dénoncé comme la pire des usines à gaz par les dirigeants de PME comme de grands groupes - en est certainement l'exemple le plus flagrant. Certes, cette décision a plusieurs mois, et l'exécutif a, de plus, réaffirmé haut et fort qu'il poursuivait sa politique économique en faveur des entreprises.

Néanmoins, c'est la seconde partie de la réponse au problème, ces dernières ont du mal à croire que plus rien ne peut leur arriver ! « Que ce soit fiscal ou réglementaire, on n'est d'abord de rien », résume-t-on côté patronal. Les chefs d'entreprise en veulent pour preuve une nouvelle réglementation thermique plus contraignante dans la construction ou encore les nouvelles normes imposées aux agriculteurs (concernant le stockage des eaux usées ou les pesticides par exemple), pour ne citer que celles-ci. « On avait cru comprendre qu'on nous enlevait une norme à chaque fois qu'on nous en créait une... », soupire un dirigeant industriel. Un soupire en forme de résignation... ■